



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

PROGRAMME 623
Édition et diffusion



PROGRAMME 623
Édition et diffusion

MINISTRE CONCERNÉ : MICHEL BARNIER, PREMIER MINISTRE, CHARGÉ DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 623 : Édition et diffusion

Le programme 623 « Édition et diffusion » regroupe l'ensemble des activités dites « métiers » de la direction de l'information légale et administrative (DILA). Ce programme comporte deux actions, correspondant aux grandes missions de la DILA, scindées chacune en deux sous-actions :

- Accès au droit et diffusion légale :
 - diffusion légale ;
 - infrastructure et sécurité informatiques.
- Information administrative et vie publique :
 - information administrative ;
 - édition publique, publications et imprimerie.

La trajectoire 2025-2027 des dépenses du programme 623 diminue de 1 M€ en CP pour atteindre 41,8 M€ en 2027 contre 42,8 M€ en 2025. Elle est aussi en nette baisse par rapport à la LFI 2024 qui se chiffre à 44,2 M€ (soit -1,4 M€ en 2025 et -2,4 M€ en 2027). Après une baisse notable amorcée en 2023 (-2,1 M€), la DILA poursuit sa maîtrise des dépenses de fonctionnement puisqu'elles se chiffrent à 32 M€ en 2027 contre 32,2 M€ en 2024 et 2025, en baisse malgré l'élargissement des services numériques fournis et de l'augmentation constante de l'audience des sites internet (818 millions de visites en 2023) qui nécessitent une maintenance et des évolutions continues des outils ainsi qu'une vigilance permanente en matière de sécurité et de performance.

Lancé en 2021 par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et la DILA, le programme relatif aux « nouveaux outils de production normative » (NOPN) se poursuit dans le cadre d'un plan stratégique ambitieux. Ce projet d'investissement fait l'objet d'une tranche fonctionnelle valorisée à hauteur de 15 M€. L'éditeur légistique, EDILE, outil innovant, a été mis en production en novembre 2023 et son utilisation s'étend progressivement à tous les ministères, en même temps que sont développées de nouvelles fonctionnalités. Cet outil simplifie grandement la vie des rédacteurs de normes car il permet de travailler directement sur les textes importés depuis le site « legifrance.gouv.fr » et de produire automatiquement des projets de textes conformes aux règles légistiques et aux formes du *Journal officiel de la République française*. Le deuxième palier du projet, dont l'aboutissement est prévu d'ici la fin de l'année 2025, consistera à interfacier EDILE avec l'application Solon, qui gère le processus de validation des textes normatifs, et permettra de disposer d'un texte structuré selon les standards techniques nécessaires à sa publication au *Journal officiel*.

La DILA mobilise également des moyens importants pour mener à bien sa mission de transparence de la vie économique. La plateforme d'intégration des avis de marchés publics (PIAMP), en remplacement de l'application BOAMPWeb du site « boamp.fr », est opérationnelle et garantit le respect des règles d'accessibilité avec un taux de conformité à 90 % au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). Cette mise en service s'inscrit dans le cadre de l'obligation européenne – règlement (UE) 2019/1780 – de mise en œuvre des nouveaux formulaires européens « eForms ». En 2025, la DILA prévoit de compléter cette plateforme d'un module de saisie des formulaires de marchés publics, de manière à réinternaliser cette prestation proposée aux acheteurs qui ne souhaitent pas passer par une offre commerciale privée plus complète et qui est actuellement sous-traitée.

La DILA continue également d'améliorer la qualité du service de renseignement administratif. Le site « service-public.fr » (SP), qui fêtera ses 25 années d'existence, demeure un site majeur apprécié des

usagers comme l'atteste sa fréquentation en hausse continue (605 millions de visites en 2023). La DILA continue de moderniser le site en personnalisant l'information apportée et en proposant, en partenariat avec les administrations, de nouvelles démarches en ligne. Le site « entreprendre.service-public.fr », site de référence d'information et d'orientation des entreprises mis en service en février 2022, évolue aussi en fonction des retours des usagers pour enrichir les contenus (cotisations sociales, environnement, professions réglementées...) et faciliter le parcours usagers. L'accompagnement des entreprises a été renforcée avec le service « Conseillers-entreprises.service-public.fr, qui permet à partir du site à demander à être contacté par un conseiller sur une question particulière. Un partenariat avec Bercy Infos permet de diffuser chaque semaine aux entreprises une lettre d'informations conjointe. En 2025, la personnalisation de l'information selon la situation particulière de l'entreprise sera renforcée, de même que le portail d'accès aux démarches en ligne.

La Documentation française ayant été créée en 1945, la DILA fêtera en 2025 les 80 ans de la marque. Conformément au plan stratégique, elle poursuit l'adaptation de l'offre éditoriale de « vie-publique.fr » (VP) et de *La Documentation française* aux publics cibles (jeunes et enseignants, acteurs publics) et a pour ambition l'élargissement de son lectorat. Les évolutions continues du site VP sont programmées afin d'améliorer les fonctionnalités du site au service des usagers.

Après la vente de la rotative en 2023, l'imprimerie poursuit son évolution en réduisant ses effectifs tout en maintenant une offre de service de qualité au profit de partenaires institutionnels.

La DILA poursuit, dans le cadre du plan stratégique, la mise en œuvre d'actions permettant de réduire l'empreinte environnementale de ses activités numériques et de production. Administration fortement numérique, elle travaille notamment à la formation de ses agents à l'écoconception de ses services numériques, l'optimisation des parcours utilisateurs sur les sites internet et le développement de la lutte contre l'obsolescence programmée des matériels informatiques et d'impression.

Les objectifs et indicateurs de performance du programme 623 n'ont pas évolué par rapport au PLF 2024.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la production et développer la diffusion des données

INDICATEUR 1.1 : Contribution au développement de l'accès à la commande publique

INDICATEUR 1.2 : Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

INDICATEUR 1.3 : Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Optimiser la production et développer la diffusion des données

Indicateur 1.1 : « Contribution au développement de l'accès à la commande publique »

La DILA contribue par son site BOAMP.fr, l'un des principaux sites publics d'annonces légales, à faciliter l'accès des entreprises à la commande publique.

La DILA facilite les recherches sur le site et propose notamment l'ouverture gratuite d'un compte afin de recevoir automatiquement des alertes paramétrables sur les appels d'offres déposés par les administrations et les collectivités publiques. Ce système permet aux entreprises de pouvoir candidater plus facilement.

Indicateur 1.2 : « Optimiser et sécuriser la production du *Journal officiel* (JO) »

La maîtrise des risques liés à la production du *Journal officiel* est une préoccupation majeure de la DILA. Différents travaux portant à la fois sur la résilience des infrastructures informatiques, la performance des applications de la chaîne régaliennne (allant de SOLON, qui gère le processus de validation des textes normatifs, à Légifrance, en passant par STILA, l'application de saisie et de traitement des textes destinés à être publiés au *Journal officiel*), et l'optimisation des processus de production, ont permis de sécuriser la production du *Journal officiel*.

Un site de secours a également été développé pour permettre la publication du *Journal officiel* et l'accès aux codes en cas d'incident majeur sur Légifrance.

Indicateur 1.3 : « Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental »

Cet indicateur répond au renforcement du lien entre le dispositif de performance et la budgétisation environnementale en suivant en particulier l'impact environnemental de l'activité industrielle d'imprimerie de la DILA.

L'objectif de la DILA en la matière est de réduire la gâche papier en optimisant les processus de production et en appliquant une politique de maintenance rigoureuse des outils de production afin de limiter les dysfonctionnements des machines qui peuvent, entre autres, engendrer un surplus de déchets de papier.

Dans le cadre de son implication pour un État éco-responsable, la DILA a déjà pris de nombreuses mesures pour réduire son impact environnemental. L'imprimerie est ainsi labellisée "*Imprim'vert* » et recycle ses déchets.

INDICATEUR

1.1 - Contribution au développement de l'accès à la commande publique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre total de visites sur le site « BOAMP.fr »	visites	1 563 606	5 744 923	3 500 000	3 600 000	3 300 000	3 500 000

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de comptes ouverts sur le site BOAMP.fr	Nb	25 294	13 381	40 000	27 000	27 000	27 000

Précisions méthodologiques

Source des données : la mesure des deux sous-indicateurs est effectuée automatiquement par l'application de gestion du site.

Mode de calcul : il s'agit de données brutes.

Commentaires : cet indicateur composite permet d'avoir une meilleure mesure du trafic sur le site et de ses services.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le site BOAMP.fr utilise le nouvel outil de comptage des visites du marché interministériel (Eulerian en remplacement d'AT internet), ce qui peut conduire à des écarts de décompte par rapport à 2023 (rupture de série). De plus, depuis le 15 janvier 2024, l'application BOAMPweb, qui permettait à la fois de saisir les annonces de marchés publics et d'intégrer celles transmises par les concentrateurs, a été fermée et remplacée par une nouvelle application PIAMP (Plateforme d'Intégration des Avis de Marchés Publics). Cette nouvelle application ne comprend pas de module intégré de saisie des formulaires d'annonces de marchés publics contrairement à BOAMPweb, ce qui peut réduire le nombre de visites.

Les travaux réalisés et en cours sur le site boamp.fr font suite aux enquêtes usagers réalisées en septembre et novembre 2022. Plusieurs fonctionnalités ont été sollicitées par les visiteurs et mises en œuvre afin de rendre le site plus attractif et permettre d'accroître le nombre de visites pour 2025, notamment :

- la présentation des résultats de recherche sur les marchés dans un tableau téléchargeable permettant une consultation plus lisible ;
- l'optimisation de l'impression de la liste des résultats d'annonces ;
- le rétablissement d'une carte géographique, en plus d'une liste déroulante, pour la sélection des départements dans le formulaire de recherche ;
- la possibilité de transférer par mail le lien d'une annonce ;
- l'indication et la visualisation de l'allotissement d'un marché.

D'autres fonctionnalités sont à venir, notamment :

- l'activation de plus de 5 alertes ;
- la présentation sous forme de tableau des alertes et l'accroissement du nombre de résultats par alerte ;
- l'affichage des résultats de recherches dans une carte géographique.

Ces actions doivent permettre de réduire l'impact de la baisse de la consultation du site induite par la baisse du volume de la commande publique sur les années 2026 et 2027 lors des périodes électorales – municipales en 2026 et présidentielle/législatives en 2027.

A l'occasion de la bascule vers PIAMP, les comptes inactifs ont été supprimés. Le nombre de comptes ne devrait être que de l'ordre de 27 000 et rester ensuite à ce niveau sur les trois années à venir, dans le cadre des pratiques écoresponsables d'apurement régulier des comptes inactifs et dans un contexte de baisse du nombre d'annonces de marchés publics diffusées sur la période 2025 à 2027.

INDICATEUR

1.2 – Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA	Nb	12	10	9	9	8	8

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA est recensé en interne par l'équipe de la rédaction du JO.

Mode de calcul : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA fait l'objet d'un décompte manuel journalier au sein de la DILA.

Commentaires : les rectificatifs imputables à la DILA sont à mettre en relation avec le nombre total de textes publiés et au regard de l'urgence avec laquelle il faut les publier (du jour au lendemain, ce qui correspond au délai de rigueur). À noter qu'un rectificatif peut être « mixte », c'est-à-dire correspondre à plusieurs erreurs imputables à la DILA et aux ministères ; dans ce cas, ces erreurs sont également prises en compte.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le nombre de rectificatifs imputables à la DILA reste à un niveau très bas grâce à un bon pilotage de l'équipe, le déploiement d'une démarche qualité et la poursuite d'améliorations informatiques.

L'objectif pour les prochaines années est de continuer à améliorer l'efficacité des contrôles, à réduire les interventions manuelles permettant ainsi de gagner en productivité et en qualité pour toujours mieux maîtriser le nombre de rectificatifs imputables à la DILA, et tendre vers le « zéro défaut » tout en garantissant les délais de publication.

Le projet relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN), qui vise à construire un processus totalement dématérialisé et à fluidifier la production des textes normatifs depuis leur rédaction dans les ministères jusqu'à leur publication au *Journal officiel*, devrait améliorer significativement à l'avenir les conditions de production du *Journal officiel*.

L'éditeur légistique EDILE, outil d'aide à la rédaction des textes normatifs, sera déployé progressivement au cours des années 2024 et 2025. Il permettra aux utilisateurs de travailler directement sur les textes importés depuis Légifrance afin de visualiser immédiatement les résultats attendus et de générer automatiquement des projets de textes conformes aux règles légistiques et aux formats de diffusion.

L'interfaçage entre EDILE et l'application SOLON prévu fin 2025 et la généralisation de l'utilisation d'Édile par les ministères et les plus importants producteurs de normes, devraient améliorer significativement les conditions de production du *Journal officiel*, en permettant la transmission à la rédaction du *Journal officiel* de textes structurés respectant les formats de diffusion.

Par ailleurs, une attention particulière restera portée au niveau de l'équipe de rédaction du *Journal officiel* sur la qualité des recrutements, la formation, la mise à jour des procédures, l'harmonisation des pratiques et l'effectivité des contrôles de différents niveaux (autocontrôle, contrôles mutuels, supervision, cellule de pilotage...).

INDICATEUR

1.3 – Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Gâche papier en pourcentage de la consommation totale de papier	%	5,7	2,33	4	3	3	3

Précisions méthodologiques

Source des données : la consommation de papier et de la gâche est mesurée régulièrement à l'aide d'un outil de comptage et de pesage.

Mode de calcul : il s'agit du total annuel de papier gâché divisé par la consommation totale de papier.

Commentaires : la consommation papier comprend les feuilles et les bobines utilisées sur les imprimantes industrielles.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La gâche papier est générée principalement lors de la mise en production et la production des machines à imprimer. Elle est principalement générée lors du « calage » et du démarrage de ces machines. En effet, afin de livrer des exemplaires au niveau de qualité attendu par les clients de l'imprimerie, les exemplaires d'un niveau de qualité insuffisant sont éliminés. Afin d'optimiser ce processus de production, des actions de maintenance préventive et curative sont mises en place afin de fiabiliser et de conserver les machines de production dans un état optimal. Le processus de production est analysé en permanence avec les imprimeurs, notamment celui de la gâche papier afin de décider d'actions à mettre en place pour la réduire.

A noter qu'à partir de 2023, une importante part de la réduction de la gâche papier est liée à l'arrêt de la rotative fin décembre 2022 qui engendrait structurellement un niveau important de pertes de papier.

Les cibles 2024 à 2027 sont en lien avec le niveau d'activité envisagé et sont calibrées aux standards d'autres imprimeries et en phase avec les imprimeries du secteur privé.

Afin de maintenir un taux bas de gâche issue des presses numériques, des contrôles sur les entrées et sorties de papier vont être mis en place. Une pesée du papier avant et après production sera effectuée afin d'affiner encore la mesure de la gâche. Ces performances seront également réalisées grâce au pilotage très fin des indicateurs et aux analyses des écarts constatés qui permettent de mettre en place des actions correctives au fur et à mesure des problèmes rencontrés.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Accès au droit et diffusion légale		22 103 036 22 298 530	10 668 331 4 655 000	32 771 367 26 953 530	0 0
02 – Information administrative et vie publique		9 076 223 9 531 254	6 035 000 4 500 000	15 111 223 14 031 254	0 0
Totaux		31 179 259 31 829 784	16 703 331 9 155 000	47 882 590 40 984 784	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Accès au droit et diffusion légale		22 907 516 22 582 409	6 820 000 7 599 591	29 727 516 30 182 000	0 0
02 – Information administrative et vie publique		9 289 528 9 571 257	5 154 000 3 000 000	14 443 528 12 571 257	0 0
Totaux		32 197 044 32 153 666	11 974 000 10 599 591	44 171 044 42 753 257	0 0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
3 - Dépenses de fonctionnement	31 179 259 31 829 784 32 023 468 32 101 694		32 197 044 32 153 666 31 758 845 31 966 236	
5 - Dépenses d'investissement	16 703 331 9 155 000 8 555 000 8 934 545		11 974 000 10 599 591 11 385 000 9 830 888	
Totaux	47 882 590 40 984 784 40 578 468 41 036 239		44 171 044 42 753 257 43 143 845 41 797 124	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
3 – Dépenses de fonctionnement	31 179 259 31 829 784		32 197 044 32 153 666	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	31 179 259 31 829 784		32 197 044 32 153 666	
5 – Dépenses d'investissement	16 703 331 9 155 000		11 974 000 10 599 591	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 750 000 2 035 000		3 050 000 1 735 000	
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	12 953 331 7 120 000		8 924 000 8 864 591	
Totaux	47 882 590 40 984 784		44 171 044 42 753 257	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Accès au droit et diffusion légale	0	26 953 530	26 953 530	0	30 182 000	30 182 000
02 – Information administrative et vie publique	0	14 031 254	14 031 254	0	12 571 257	12 571 257
Total	0	40 984 784	40 984 784	0	42 753 257	42 753 257

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

NOPN

Année de lancement du projet	2021
Financement	P623
Zone fonctionnelle principale	Ressources et Support

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Prévision		2025 Prévision		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,22	2,10	3,68	3,70	2,67	2,81	5,48	3,15	0,27	3,56	15,32	15,32
Titre 2	1,30	1,30	1,08	1,08	1,09	1,09	1,09	1,09	0,00	0,00	4,56	4,56
Total	4,53	3,40	4,76	4,78	3,76	3,90	6,57	4,24	0,27	3,56	19,88	19,88

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,32	19,88	+92,71
Durée totale en mois	60	84	+40,00

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	3,20	3,20	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	48	48	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	3,20	3,20	0,00
Délai de retour en années	6	6	0,00

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Lancé en janvier 2021 par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et la direction de l'information légale et administrative (DILA), le programme « nouveaux outils de production normative » (NOPN) vise à la

transformation numérique de la chaîne de production des normes françaises, en combinant la modernisation des outils, l'évolution des métiers et la simplification des pratiques de rédaction en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (ministères, Conseil d'État, Assemblée nationale, Sénat...).

Les gains recherchés sont de :

- **faciliter la rédaction, le suivi et la correction des projets de textes** pour les agents publics, en réduisant les tâches formelles, chronophages et redondantes au profit d'activités à forte plus-value ; autrement dit, de passer moins de temps sur la forme et plus de temps sur le fond, le pilotage de l'activité normative, l'appui et la formation des agents... ;
- **améliorer le service public de diffusion du droit** au profit de l'ensemble des usagers (citoyens, professionnels du droit, éditeurs juridiques, *legal-tech*), en augmentant la qualité et la quantité de données diffusées par LEGIFRANCE, en réduisant les délais de consolidation et en apportant de nouvelles fonctionnalités (par exemple : connaître la norme applicable à un territoire donné) ;
- **rendre possible des harmonisations et simplifications** dans les pratiques de rédaction des textes (en lien avec le développement d'un éditeur dédié) ; un comité d'expertise légistique associant le SGG, le Conseil d'État, l'Assemblée nationale et le Sénat se tient régulièrement à cette fin.

Le programme, placé sous la direction d'un directeur de projet, a été scindé en cinq projets :

- Trois projets propres à chaque nouvel outil à réaliser ou rénover, à savoir : l'**éditeur légistique nommé « EDILE »** (brique applicative d'aide à la rédaction des textes sous un format structuré et préconsolidé), le **cœur de chaîne applicative nommé « SOLON »** (brique applicative de gestion du flux de travail, de suivi, de validation et de génération des déclinaisons de publication) et le **référentiel unique de normes nommé « RUNE »** (base destinée à organiser et stocker les données, permettant une consolidation validée des textes et codes et la référence des textes du Journal officiel pour alimenter Légifrance pour diffusion).
- Deux projets transverses sont menés en parallèle à savoir la transformation des métiers et des organisations et l'amélioration des fonctions de pilotage et de suivi statistique en matière d'activité normative.

Après une année consacrée à initier les travaux (conduite d'une étude détaillée, échange avec les partenaires et futurs utilisateurs, constitution des équipes et des budgets), le programme a été présenté en tout début d'année 2022 à la direction interministérielle du numérique (DINUM) qui, après consultation de la direction des achats de l'État (DAE), de la direction du Budget (DB) et de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), a émis un avis conforme sur sa faisabilité et sa soutenabilité. Depuis lors, le programme a intégré le panorama des grands projets numériques de l'État et a débuté sa phase de réalisation. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a accompagné la direction de programme entre octobre 2021 et octobre 2023. Des maîtrises d'œuvre pour le développement de l'éditeur légistique EDILE, d'une part, et l'industrialisation d'une solution de consolidation par l'intelligence artificielle nommée « THEIA », d'autre part, ont fait l'objet d'appels d'offre notifiés respectivement en avril et en novembre 2022.

Le programme s'appuie sur l'actuelle chaîne applicative, notamment SOLON (outil de partage des projets de textes utilisés par l'ensemble des ministères, le Conseil d'État, le Parlement) et LEGIFRANCE (plateforme de diffusion du droit sur internet) pour déployer progressivement, à compter de 2023, de nouvelles briques applicatives modernisant, remplaçant ou complétant celles existantes. Cela permettra d'expérimenter de nouveaux usages, de favoriser la conduite du changement et d'obtenir des résultats intermédiaires jusqu'à la mise en place d'un cercle vertueux de production et d'enrichissement de la donnée tout au long du parcours du texte.

Outre l'amélioration continue des applications existantes, le premier palier du programme a permis :

- **l'expérimentation et le déploiement depuis novembre 2023 de l'éditeur légistique EDILE**, outil d'aide à la rédaction des textes, conçu en méthode agile avec les utilisateurs finaux ;
- **l'utilisation depuis début 2024 de l'intelligence artificielle** pour faciliter la consolidation des textes et le travail sur les données actuellement en stock.

Le programme prévoit notamment d'ici 2027 :

- **l'interfaçage des applications EDILE et SOLON fin 2025 permettant d'une part aux utilisateurs (producteurs de normes) de bénéficier de nouveaux services améliorant les possibilités de collaboration interdirectionnelle ou interministérielle et, d'autre part, de**

fiabiliser la production des normes par le recours aux formats structurés en lieu et place du format bureautique ;

- **la construction d'un nouveau référentiel** permettant d'accroître significativement la qualité et la quantité de données stockées et diffusées ainsi que les échanges entre acteurs ;
- **l'amélioration des capacités de pilotage et de suivi statistique de l'activité normative.**

Le programme respecte les exigences en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données personnelles, d'ouverture des données ainsi que des codes sources.

DÉTAIL SUR LES COÛTS DU PROGRAMME

Initialement, le coût du programme, affiché dans le panorama des grands projets numériques de l'État diffusé par la DINUM, était de 26,9 M€ (comprenant 10 M€ d'investissement, 9,2 M€ de dépenses de titre 2 et 7,7 M€ de dépenses de fonctionnement) et résultait de la MAREVA (Méthode d'Analyse et de Remontée de la Valeur) transmise en février 2022 lors de la procédure d'avis pour évaluer la faisabilité et la soutenabilité du programme NOPN au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019.

L'avancement des travaux a conduit à la réévaluation des coûts d'investissement, à savoir une hausse de 5 millions d'euros, compte tenu :

- du coût de développement et des évolutions de l'éditeur légistique EDILE (outil développé en méthode agile sans équivalent sur le plan européen) ;
- de la nécessité de conduire des travaux techniques de sécurisation de l'application SOLON non prévus à l'origine (qui, indépendamment même du programme, auraient été menés) ;
- des résultats des démarches de sourçage faites pour la construction de la dernière brique du programme, RUNE, également considérée comme la plus complexe ;

et ce, malgré les mesures d'économie prises telles que l'arrêt de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (alors même que la consommation sur ce poste est bien inférieure au coût habituel sur ce type de projet) ou la limitation des développements sur l'application THEIA.

Ce coût intègre :

- 15,0 M€ **d'investissement et 0,3 M€ d'étude (coûts directs)** répartis sur chaque projet applicatif et sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce besoin d'investissement n'est pas réévalué à ce stade ;
- 4,6 M€ **de coûts indirects** (renseignés à la demande de la DINUM) et représentant la dizaine d'agents de la DILA et du SGG mobilisés sur le programme sur 60 mois pris en compte par la MAREVA en vigueur (étant précisé qu'hormis peut-être deux agents, tous les autres travailleraient sur la chaîne régaliennne existante même si le programme n'avait pas été lancé) ;
- 12 M€ **de coût de fonctionnement du SI** sur deux ans, soit un coût d'environ 5,9 M€ par an, très proche du coût actuel de fonctionnement de la chaîne applicative permettant la production quotidienne du *Journal officiel* (coût là encore qui aurait perduré qu'il y ait ou non le programme NOPN).

Dans le tableau de coût détaillé supra, il n'a été ainsi rendu compte exhaustivement que des coûts directs d'investissement et d'études qui représentent le véritable surcoût qu'entraîne l'opération sur le programme 623. Les coûts indirects (coût des personnels) et de fonctionnement du SI seraient équivalents pour le maintien de l'actuelle chaîne régaliennne avec ou sans le programme NOPN.

L'ensemble de ces coûts est susceptible de connaître des évolutions, notamment pour les années 2026 et 2027, en fonction de l'avancement ou des contraintes techniques du projet.

DÉTAIL SUR LES GAINS DU PROGRAMME

Gains pour le SI :

L'étude de rentabilité de la MAREVA fait état de gains sur les coûts de fonctionnement de la chaîne applicative (près de 1,26 M€ par an, soit 6,3 M€ sur 5 ans). Toutefois, la même étude précise qu'en l'absence

d'investissement dans le cadre du programme NOPN, il aurait été nécessaire de faire des évolutions indispensables au maintien en état des outils existants et de leurs infrastructures (avec, comme actuellement, des pics significatifs réguliers notamment pour garantir le maintien en condition de sécurité des applications).

Ainsi les investissements directs dans le cadre du programme remplaceront des coûts récurrents permettant le fonctionnement de la chaîne, ces deux postes de dépenses étant de nature à se compenser largement. En conséquence, au-delà de cet aspect compensatoire, il n'a pas été prévu de gain lié aux seules évolutions SI (application et infrastructure).

Gains sur la charge de travail :

Le programme NOPN bénéficiera aux agents de l'administration comme au service public de la diffusion du droit en améliorant la capacité de production normative de l'État, son efficacité, sa célérité, sa qualité et sa résilience. Il permettra notamment l'allègement de certains tâches chronophages, redondantes et formelles.

La mise en production du nouveau système d'information réduira les tâches directement liées à la production normative et assumées en particulier par les agents du SGG, de la DILA, des ministères, du Conseil d'État, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Par ailleurs, il bénéficiera indirectement à une multitude d'autres acteurs, à savoir d'autres agents de l'administration (dont les collectivités ultramarines), ainsi que des acteurs économiques (éditeurs juridiques, *legal tech*...).

La réduction partielle de la charge de travail des agents de l'administration (des services du Premier ministre comme des ministères) n'entraînera pas obligatoirement une réduction en nombre d'effectifs correspondants, ceux-ci pouvant être redéployés sur d'autres activités (y compris sans lien avec la production normative) jusqu'alors insuffisamment accomplies ou même non accomplies. Il est à noter que l'accroissement et la création de nouvelles activités liées aux nouveaux outils ont été déduits des projections retenues ci-après au titre de la réduction de la charge de travail.

Seules ont été retenues les réductions de charge de travail pour les agents de l'administration (excluant les économies et gains pour l'État non chiffrables et ceux pour les acteurs économiques). Ces gains ont été estimés une fois l'ensemble des outils déployés et utilisés, soit au plus tôt à horizon 2026. Ils sont intégrés de manière progressive afin de tenir compte de différents délais (mise en production, adhésion par les utilisateurs, réorganisation...).

L'effet cumulé des espérances de gains directs et indirects, excluant les gains non chiffrables (gains dépendant de l'adhésion d'autres institutions, effets de l'amélioration de l'accessibilité du droit sur l'activité économique et donc les recettes fiscales) est évalué, selon l'annexe fournie lors de la MAREVA, à 17 ETP (répartis entre le SGG, la DILA, les ministères et toute autre administration) à l'issue de la mise en production du nouveau SI, soit en 2027, et atteindra 48 ETP à horizon 2029.

Il est à noter enfin que, compte tenu de l'effet diffus de la réduction de la charge de travail au sein de l'administration, le gain réel en termes d'ETP sera difficile à contrôler.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
14 838 715	0	47 697 153	41 977 119	17 550 262

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
17 550 262	11 819 248 0	4 997 715	733 299	0
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
40 984 784 0	30 934 009 0	6 000 000	3 739 621	311 154
Totaux	42 753 257	10 997 715	4 472 920	311 154

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
75,48 %	14,64 %	9,12 %	0,76 %

En 2025, 75 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements représentant 72 % des CP demandés et 28 % des CP demandés en 2025 serviront à couvrir des AE antérieures à 2025.

Les dépenses qui seront engagées et payées dans l'année concernent principalement les achats de consommables pour l'imprimerie, les frais postaux, les frais de manutention et de stockage ou encore la rémunération des auteurs.

En fonctionnement, la majorité des engagements pluriannuels concernent le domaine informatique.

Concernant les investissements, l'échéancier tient compte de l'évolution du projet relatif aux « Nouveaux outils de production normative » (NOPN). L'échéancier de CP de ce projet s'étale jusque 2027 avec une prévision de paiements à hauteur de 3,2 M€ en 2025.

Justification par action

ACTION (65,8 %)

01 – Accès au droit et diffusion légale

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	26 953 530	30 182 000	0	0
Dépenses de fonctionnement	22 298 530	22 582 409	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 298 530	22 582 409	0	0
Dépenses d'investissement	4 655 000	7 599 591	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 535 000	1 535 000	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 120 000	6 064 591	0	0
Total	26 953 530	30 182 000	0	0

L'action n° 1 « Accès au droit et diffusion légale » du programme 623 supporte l'ensemble des crédits budgétaires dédiés aux missions d'accès au droit et de transparence économique et financière.

L'action n° 1 présente deux sous-actions :

- sous-action n° 1 relative à la diffusion légale,
- sous-action n° 2 portant sur l'infrastructure et la sécurité informatiques.

Pour l'exercice budgétaire 2025, le montant prévisionnel destiné au financement de l'action n° 1 s'élève à 26 953 530 € en AE et 30 182 000 € en CP.

Estimé à 11 290 992 € en AE et 14 391 871 € en CP, le montant global des crédits relevant de la sous-action n° 1 « Diffusion légale » recouvre des dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 8 440 992 € en AE et 8 444 871 € en CP et d'investissement pour 2 850 000 € en AE et 5 947 000 € en CP.

Afin d'assurer une bonne lisibilité des crédits alloués aux missions de la DILA, les crédits seront justifiés par sous-action, titres et activités budgétaires.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits relevant du titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires ci-après :

1°) Annonces légales

Constituant près de 95 % des recettes du BAPOIA, les annonces légales publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) ainsi qu'au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) font l'objet d'opérations externalisées de collecte, de recouvrement et de facturation. Assises sur des conventions signées entre la DILA et le Conseil national des greffes des tribunaux de commerce (CNGTC) pour les annonces légales publiées au BODACC et les concentrateurs d'annonces pour les avis d'insertion au BOAMP, les crédits budgétaires, prévus à hauteur de 3 181 000 € en AE et CP, portent sur les reversements liés au nombre d'annonces publiées (BODACC) et au chiffre d'affaires (BOAMP).

La dépense diminue de 0,4 M€ par rapport à la LFI 2024 (3,6 M€) en raison notamment de la rémunération par annonce publiée au BODACC revue à la baisse par la convention du 8 août 2023 conclue avec le CNGTC et de la fin de la procédure de secours prévue en cas de blocage empêchant la réalisation d'une formalité ou d'un dépôt d'acte sur le site du guichet unique des formalités d'entreprises au 31 décembre 2024.

2°) Portail publicité légale des entreprises

La DILA finance depuis 2014, en collaboration avec les greffiers des tribunaux de commerce et la presse, le groupement d'intérêt public « plateforme de publicité légale des entreprises » (PPLE) afin de mettre en œuvre et gérer un portail public donnant accès à l'ensemble des informations légales sur les sociétés, les entreprises commerciales et les fonds de commerce qui sont publiées et diffusées sur les sites internet actulegales.fr, infogreffe.fr et bodacc.fr (création, modification, cession, nombre d'établissements, publication des comptes, procédures collective...). La contribution au titre de l'année 2025 est estimée à 19 000 € en AE et CP.

3°) Applications de production régalienn

Les crédits ventilés sur l'activité dédiée à la maintenance des applications de production régalienn sont programmés pour 2025 à hauteur de 2 912 257 € en AE et 2 916 136 € en CP.

Ils portent principalement sur la maintenance et les coûts de support :

- du site internet « Légifrance » ;
- des bases de données juridiques ;
- des applications EDILE (outil destiné à simplifier et sécuriser la rédaction des normes), SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives), STILA (solution de traitement de l'information légale et administrative), SIGNALE (système interministériel de gestion des amendements législatifs) qui permet le suivi des amendements pendant les débats parlementaires ;

4°) Applications de production économique

Les crédits alloués à la maintenance des applications de production économique se chiffrent à 1 345 000 € en AE et CP. Ils couvrent notamment les besoins relatifs à la gestion de la Plateforme d'intégration des avis de marchés publics (PIAMP), back office du site « boamp.fr », et à l'accès à un module externalisé de saisie des formulaires.

5°) Hébergement des sites et applications de production régalienn et économique

Les prévisions des dépenses d'hébergement des sites et applications de production régalienn et économique, tels que le site « legifrance.gouv.fr » ou les sites économiques tels que « bodacc.fr » ou « boamp.fr », s'élèvent pour 2025 à 800 000 € en AE et en CP.

6°) Domaine échange diffusion légale

Le montant des dépenses liées aux travaux d'e-mailing se chiffre à hauteur de 60 000 € en AE et en CP.

7°) Supervision des sites

Les crédits en AE et CP destinés à la supervision des sites sont évalués à hauteur de 123 735 €.

Justification des crédits d'investissement

Les crédits afférents aux projets d'investissement de la sous-action n° 1 « diffusion légale » s'élèvent à 2 850 000 € en AE et 5 947 000 € en CP. Ces investissements visent notamment à moderniser les processus de production et de diffusion normatif et à renforcer et sécuriser l'infrastructure informatique de la DILA et couvrent les projets suivants :

- la poursuite des développements des « nouveaux outils de production normative » (NOPN) lancés en 2021, pour 3 150 000 € en CP. Ce projet structurant a pour ambition de redéfinir l'ensemble du processus métier de la chaîne régaliennne de l'acquisition des données (SOLON qui va devenir le cœur de chaîne applicative) jusqu'à leur diffusion sur le site « Légifrance » avec modèle de données totalement intégré ;
- la poursuite des évolutions continues du site « Légifrance » dont les travaux programmés pour un montant de 1 000 000 € en AE et en CP visent à proposer de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs et à améliorer l'ergonomie et la navigation sur le site, avec notamment le passage au système de design de l'État ;
- les évolutions des applications de la chaîne régaliennne dont SIGNALE pour une prévision de 150 000 € en AE et CP et les évolutions THEIA pour 50 000 € en CP ;
- le développement d'un outil de saisie des formulaires pour 1 250 000 € en AE et 1 197 000 € en CP ;
- la modernisation de la chaîne de transparence économique et financière pour 400 000 € en AE et CP comprenant les évolutions de la plateforme d'intégration des avis des marchés publics (PIAMP) pour 150 000 € en AE et en CP et les évolutions des sites et applications d'annonces pour 250 000 €.

Le tableau ci-dessous présente les projets d'investissement de la DILA programmés sur la sous-action n° 1 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
NOPN	0 €	3 150 000 €
Évolutions SIGNALE	150 000 €	150 000 €
Évolutions Légifrance	1 000 000 €	1 000 000 €
Évolutions THEIA	50 000 €	50 000 €
Développement Formulaires	1 250 000 €	1 197 000 €
Évolutions PIAMP	150 000 €	150 000 €
Évolutions sites d'annonces	250 000 €	250 000 €
Sous-action n° 1 Diffusion légale	2 850 000 €	5 947 000 €

Les crédits alloués à la sous-action n° 2 « infrastructure et sécurité informatiques » sont programmés à hauteur de 15 662 538 € en AE et 15 790 129 € en CP et couvrent les dépenses de fonctionnement à hauteur de 13 857 538 € en AE et 14 137 538 € en CP ainsi que les dépenses d'investissement à hauteur de 1 805 000 € en AE et 1 652 591 € en CP.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits de titre 3 sont retracés selon la nomenclature des activités budgétaires suivante :

1°) Hébergement nu

Les crédits en AE et CP mobilisés à hauteur de 800 000 € pour l'hébergement nu visent à financer les dépenses d'hébergement d'infrastructures appartenant à la DILA sur les deux datacenters de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) et les sites de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois pour les

services n'étant pas accessibles via Internet, notamment le SI de la chaîne régaliennne (SOLON, STILA, REPONSES, LEGHO, Circulaires, BDJ, SIGNALE) ainsi qu'une partie des SI de gestion.

2°) Hébergement exploitation

Une enveloppe s'élevant à 6 732 089 € en AE et 6 852 089 € en CP est prévue pour couvrir les dépenses 2025 d'hébergement exploitation.

3°) Transport données

Les dépenses relatives aux services de transport de données estimées à 640 000 € en AE et 540 000 € en CP portent pour l'essentiel sur la location ainsi que la maintenance des réseaux interministériels.

4°) Sécurité informatique

Les crédits dévolus aux coûts des services de sécurité informatique sont prévus en 2025 à hauteur de 584 000 € en AE et CP.

5°) Postes de travail

Les crédits ventilés sur l'activité « postes de travail », estimés à 1 220 000 € en AE et en CP, portent notamment sur le coût du matériel mis à disposition des utilisateurs, les services d'assistance et de support, les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques).

6°) Solution impression

Prévus à hauteur de 30 000 € en AE et en CP, les crédits attribués à l'activité « solution d'impression » permettent la couverture des frais de services d'impression individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs.

7°) Télécommunications individuelles

La prévision des crédits en AE et CP relatifs au financement des dépenses de télécommunications individuelles, à savoir les frais liés à la téléphonie fixe, mobile, audiovisuelle sous forme matérielle, d'abonnement ou de facturation individuelle se chiffre à 128 000 €.

8°) Intégration applicative

Les crédits afférents au domaine de l'intégration applicative (Cloud) sont évalués à 1 400 000 € en AE et CP.

9°) Services applicatifs

Les crédits alloués aux services applicatifs se chiffrent à 565 449 € en AE et 825 449 € en CP. Répartis par grands domaines, ils portent notamment sur la maintenance des applications de gestion des ressources humaines, du progiciel de gestion ORACLE (facturation et recouvrement des recettes du budget annexe), des outils de gestion des stocks de l'imprimerie ou encore des applications relatives à la gestion électronique du courrier.

10°) Études et audits

Les crédits prévus au titre des dépenses dédiées aux études et audits s'élèvent en 2025 à 593 000 € en AE et CP. Ils sont notamment consacrés au financement des audits de la SDSI, du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), des enquêtes, des prestations de veille, du support modeling...

11°) Application d'infrastructures

Inscrits au PLF 2025 à hauteur de 90 000 € en AE et CP, les dépenses d'application d'infrastructure concernent le renouvellement des licences.

12°) Sécurité opérationnelle

Les crédits alloués aux dépenses de sécurité opérationnelle s'élèvent à 1 075 000 € en AE et CP. Ils visent notamment à répondre aux changements de contexte en matière de cybersécurité et d'obligations qui en découlent ainsi qu'au respect des exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui obligent à mettre en place des mesures de protection des infrastructures de la DILA, de ses systèmes d'information et traitements des données à caractère personnel. La dépense diminue par rapport au PAP 2024 en raison notamment de l'internalisation de certaines opérations.

Justification des crédits d'investissement

Les crédits destinés au financement des investissements positionnés sur la sous-action 2 « Infrastructure et sécurité informatiques », sont programmés à hauteur de 1 805 000 € en AE et 1 652 591 € en CP et visent à améliorer et sécuriser l'infrastructure informatique de la DILA.

Ils se répartissent entre les deux activités budgétaires suivantes :

- les dépenses d'investissement d'infrastructure et sécurité pour un montant total de 1 535 000 € en AE et 1 435 000 € CP comprennent notamment les crédits relatifs à la puissance de calcul des datacenters de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois prévus à hauteur de 420 000 € en AE et CP, ainsi que les crédits nécessaires à la poursuite du projet relatif à la plateforme d'intégration continue (PIC), estimés à 350 000 € en AE et CP ;
- les dépenses d'investissement relatives aux applications informatiques de soutien pour 270 000 € en AE et 217 591 € en CP qui portent sur les évolutions du progiciel de finances (PGI Oracle) et de l'outil de reporting (Business Object).

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité des projets d'investissement de la sous-action 2 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
Sauvegarde	350 000 €	350 000 €
Switchs et cœur de réseaux	315 000 €	215 000 €
Infrastructure de télétravail	100 000 €	100 000 €
Puissance de calcul Nogent-Rosny	420 000 €	420 000 €
PIC sécurisée	350 000 €	350 000 €
Évolutions business Object 2020	120 000 €	87 591 €
Évolutions PGI Oracle	150 000 €	130 000 €
Sous-action 2 Infrastructure et sécurité	1 805 000 €	1 652 591 €

ACTION (34,2 %)**02 - Information administrative et vie publique**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	14 031 254	12 571 257	0	0
Dépenses de fonctionnement	9 531 254	9 571 257	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 531 254	9 571 257	0	0
Dépenses d'investissement	4 500 000	3 000 000	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	500 000	200 000	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 000 000	2 800 000	0	0
Total	14 031 254	12 571 257	0	0

L'action n° 2 « information administrative et vie publique » du programme 623 regroupe les crédits nécessaires à la conception et au fonctionnement de services d'information multicanale des citoyens et des entreprises. Elle prévoit et exécute également les dépenses liées aux activités d'imprimeur et d'éditeur public de la DILA ainsi que les frais de diffusion d'informations permettant la compréhension des grands enjeux des politiques publiques garantissant ainsi l'accès des citoyens à la vie et au débat publics. En 2025, le total des crédits nécessaires au financement de cette action se chiffre à 14 031 254 € en AE et 12 571 257 € en CP.

L'action 2 est scindée en deux sous-actions :

- sous-action 1 relative à l'information administrative,
- sous-action 2 relative à l'édition publique, aux publications et à l'imprimerie.

Afin d'assurer une bonne lisibilité des crédits alloués aux missions de la DILA, les crédits seront justifiés par sous-action, titres et activités budgétaires.

Estimés à 8 946 497 € en AE et 7 826 500 € en CP, les crédits relevant de la sous-action n° 1 « information administrative » couvrent les dépenses de fonctionnement à hauteur de 5 246 497 € en AE et 5 326 500 € en CP et les dépenses d'investissement pour 3 700 000 € en AE et 2 500 000 € en CP. Ils financent les activités liées au renseignement des citoyens, des entreprises et des associations sur leurs droits et obligations ainsi que la maintenance du système d'information de l'administration (SIAN) qui contribue au développement des démarches en ligne développées dans le cadre de partenariats interministériels et proposées depuis le site « service-public.fr ».

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits en titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires suivantes :

1°) Applications de l'administration numérique

Cette activité budgétaire finance la maintenance et le support des applications informatiques dédiées à l'information administrative et comporte notamment la maintenance du système de l'administration numérique (SIAN) ainsi que le référencement et les tests utilisateurs. Ces dépenses se chiffrent en 2025 à hauteur de 2 125 381 € en AE et 2 205 384 € en CP.

2°) Domaine échange

Les crédits relatifs au système de transmission des démarches depuis le site « service-public.fr » vers les administrations et collectivités territoriales qui doivent les traiter sont estimés à 215 000 € en AE et CP.

3°) Hébergement du système d'information de l'administration numérique

Les coûts d'hébergement des sites « service-public.fr » et « vie-publique.fr » ainsi que des applications concourant à la mission de renseignement administratif se chiffrent à 1 400 000 € en AE et CP.

4°) Renseignement administratif

Programmés à hauteur de 1 260 000 € en AE et en CP, les crédits budgétaires relatifs au renseignement administratif regroupent les trois activités budgétaires suivantes :

- L'activité de gestion des courriels qui porte sur le financement du service de renseignement des usagers par messagerie sur le site internet *service-public.fr* et le traitement des courriels est estimée à 462 000 € en AE et en CP ;
- L'activité de renseignement par téléphone prévue pour l'exercice 2025 à hauteur de 389 000 € en AE et en CP couvre les dépenses informatiques externalisées dédiées au renseignement par téléphone (à savoir, hébergement, gouvernance, communication) ;
- L'activité de traitement de l'information administrative regroupe notamment les dépenses liées au conseil éditorial, à la mise à jour des informations nominatives de la base de données institutionnelles de l'annuaire de l'administration et des services publics (SGPE), à la mise à jour des informations de la base de données locales de l'annuaire de l'administration et des services publics, aux enquêtes usagers... pour un coût 2025 évalué à 409 000 € en AE et CP.

5°) Services mutualisés

Cette activité budgétaire est destinée à couvrir les dépenses liées aux actions transverses non dédiées (urbanisation, architecture, méthode et qualité, pilotage et gestion de projet, maintenance mutualisée, évolution de l'intranet de la DILA). La prévision est de 160 000 € en AE et en CP pour 2025.

6°) Activités diverses informatiques

Ces dépenses, estimées à 186 116 € en AE et CP, couvrent des travaux variés.

Justification des crédits d'investissement

Les dépenses de titre 5 inscrites sur la sous-action n° 1 « Information administrative » représentent un montant global de 3 700 000 € en AE et 2 500 000 € en CP.

L'ensemble de ces crédits permettra de développer de nouveaux services et fonctionnalités à l'attention des usagers : amélioration des données des annuaires qui servent de référence pour les usagers et les services, personnalisation accrue de l'accès à l'information administrative, amélioration des démarches en ligne existantes, etc.

Le tableau ci-dessous présente les projets programmés sur la sous-action n° 1 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
Démarches en ligne	200 000	100 000
SIAN	1 300 000	1 000 000
Annuaire SP	150 000	150 000
Évolutions SP	2 050 000	1 250 000

Sous-action n° 1 Information administrative	3 700 000	2 500 000
---	-----------	-----------

Les crédits budgétaires de la sous-action n° 2 « édition publique, publications et imprimerie » du programme 623 s'élèvent à 5 084 757 € en AE et 4 744 757 € en CP et financent l'accès des citoyens à la vie et au débat publics au travers des travaux d'édition en compte propre et en compte de tiers, pour des contenus au format numérique ou papier, les contenus numériques du site « vie-publique.fr » ou encore les travaux d'imprimerie.

Ils sont répartis de la manière suivante :

- Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 4 284 757 € en AE et 4 244 757 € en CP ;
- Et les dépenses d'investissement à hauteur de 800 000 € en AE et 500 000 € en CP.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits en titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires détaillées ci-après :

1) Imprimerie

Le montant des crédits nécessaires pour 2025 est évalué à 2 942 257 € en AE et CP.

Les dépenses de l'imprimerie regroupent les activités budgétaires suivantes :

- les achats de matières premières et fournitures, comprenant les achats de plaques offset, blanchets, papiers, encres, vernis, solvants..., pour un montant comme en 2024 de 1 807 257 € en AE et CP ;
- la maintenance des matériels de production pour de 815 000 € en AE et en CP ;
- la distribution et les transports sur ventes intégrant les frais postaux sur ventes et la gestion des stocks pour 200 000 € en AE et en CP ;
- la sous-traitance d'impression pour un montant de 100 000 € en AE et en CP ;
- et les études de l'imprimerie pour 20 000 € en AE et CP.

2) Traitement de l'édition publique

Programmés à hauteur de 305 000 € en AE et CP, les crédits de cette activité budgétaire visent à couvrir l'ensemble des dépenses liées aux publications éditées en compte propre sous la marque *La Documentation française* ou en compte de tiers et les contenus diffusés en ligne sur le site « vie-publique.fr ». Il s'agit principalement du paiement des droits d'auteur et de reproduction.

3) Promotion et distribution

En 2025, des crédits à hauteur de 760 000 € en AE et CP sont prévus pour le paiement des activités commerciales de diffusion d'ouvrages, gestion externalisée des abonnements ainsi qu'aux actions promotionnelles et campagnes publicitaires menées par la DILA.

4) Autres activités transverses

Les autres dépenses sont prévues pour 277 500 € en AE et 237 500 € en CP et comprennent principalement les dépenses des applications informatiques (202 500 € en AE et 162 500 € en CP) et des études générales (75 000 € en AE et CP).

Justification des crédits d'investissement

Le montant global des crédits de titre 5 imputés à la sous-action n° 2 « Édition publique, publications et imprimerie » s'établit pour 2025 à 800 000 € en AE et 500 000 € en CP. Ces crédits se décomposent en deux postes de dépenses :

- les investissements liés à l'évolution du site « vie-publique.fr » pour 300 000 € en AE et en CP ;
- et les investissements de l'imprimerie pour 500 000 € en AE et 200 000 € en CP dans le but de maintenir et sécuriser les outils de production.

Le tableau ci-après détaille les investissements inscrits sur la sous-action n° 2 pour 2025 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
Évolutions site vie-publique.fr	300 000 €	300 000 €
Investissement imprimerie	500 000 €	200 000 €
Sous-action n° 2 « Édition publique, publications et imprimerie »	800 000 €	500 000 €